



SANT HERNOT YACHT CLUB

SHYC [48.10,7 N - 4.33,2 W]

30 MILLES DE MORGAT

régate du dimanche 20 juillet 2014

FICHE COURSE

1. REGLES APPLICABLES :

- Les RIR, l'avis de course, la fiche course.
- Avant la course, briefing obligatoire pour expliquer le déroulement de la régates.

2. PROGRAMME DES COURSES

Briefing obligatoire à 9 h 30 au local du SHYC.

Une seule manche sera courue.

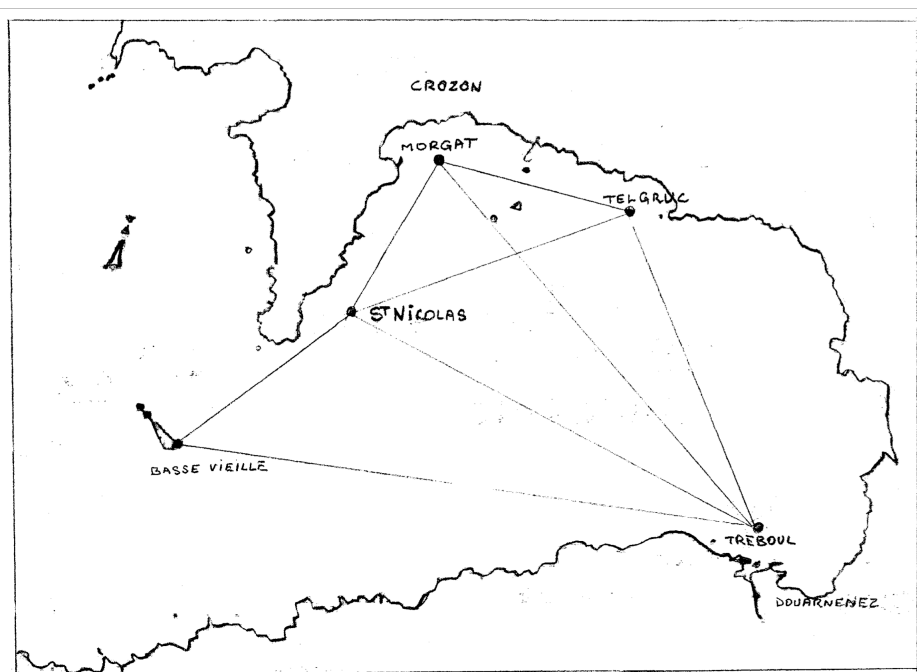
L'heure prévue pour le signal d'avertissement sera annoncée au briefing.

Résultats et remise des prix vers 18 h 30.

3. LES PARCOURS

a) Localisation de la zone de course,

Le parcours, en Baie de Douarnenez, sera indiqué au briefing suivant les conditions météo, entre les bouées suivantes :



b) Description de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée,

- La ligne de départ sera établie dans l'anse de Morgat entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course et la bouée rouge du SHYC portant un pavillon orange.
- Suivant la direction du vent une bouée de dégagement pourra être mouillée après la ligne de départ. Son emplacement sera indiqué au briefing.
- La ligne d'arrivée sera établie dans l'anse de Morgat entre les deux mêmes marques que la ligne de départ, le bateau Comité portant en outre un pavillon bleu.

c) Procédure de départ.

Temps	Signal	Pavillons	Signal sonore	VHF canal 72
8 mn	Avertissement	Guidon du SHYC hissé	Coup bref	« 8 mn »
4 mn	Préparatoire	Pavillon P hissé	Coup bref	« 4 mn »
1 mn	1 mn avant départ	Pavillon P affalé	Coup long	« 1 mn »
0 mn	Départ	Guidon du SHYC affalé	Coup bref	« 5,4,3,2,1, départ »

Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément au schéma en franchissant la ligne de départ après le signal de départ. Un bateau qui ne franchira pas cette ligne dans les 5 minutes après ce signal sera classé abandon (DNF).

d) Description des marques,

- Bouée de dégagement : Bouée cylindrique jaune du SHYC
- Bouée de Tréboul (48 06 75 N, 4 20 25 W) : Bouée cylindrique jaune du SHYC
- Bouée de Telgruc (48 12 54 N, 4 23 56 W) : Bouée cylindrique jaune du SHYC
- Bouée de Saint Nicolas (position au briefing) : Bouée cylindrique jaune du SHYC
- Basse Vieille : Bouée de la Basse, les concurrents contourneront cette bouée en prenant soin d'éviter le danger signalé, ils consulteront leurs cartes et s'écarteront franchement de la position de la roche.

4. CHANGEMENT DE PARCOURS

La procédure du changement de parcours éventuel sera expliquée pendant le briefing.

5. PENALITES ET LITIGES

Les décisions de l'arbitre et des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel.

L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés (départ (OCS), parcours, incidents et litiges).

5.1. PENALITES

- a) Si l'arbitre ou un observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro, donne un coup de trompe et pointe dans sa direction le pavillon du SHYC. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
 - i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
 - ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
- b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

5.2. GESTION DES LITIGES A TERRE

Les litiges seront traités au local du SHYC, dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

Décisions possibles :

- a. pas de règle enfreinte.
- b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

6. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir un membre de l'organisation sur l'eau ou en arrivant à terre et remettre immédiatement leur cagnard numéroté.

7. CLASSEMENT

Le classement sera établi selon la formule du temps sur temps. Suivant le nombre de participants les bateaux pourront être répartis en filière ou en classe.

Avertissement :

La préfecture nous demande d'attirer l'attention des chefs de bord sur l'importance du port effectif d'un vêtement à flottabilité intégrée par chaque équipier afin de diminuer les risques de noyade en cas de chute en mer.

Le port de la brassière de sécurité est fortement recommandé par l'organisation, quelles que soient les conditions météo. Il est rappelé qu'il est de la responsabilité du skipper de prendre cette décision et de s'assurer que ses équipiers portent leur brassière. Il est également de sa responsabilité de juger s'il a, lui-même comme ses équipiers, l'équipement et l'expérience suffisante pour effectuer le parcours prévu et participer à la course, ou rester en course si les conditions de mer ou de météo venaient à changer.

L'organisation rappelle aux participants l'obligation de respecter les dispositions du règlement international pour prévenir les abordages en mer et notamment que leur participation à la régata ne confère aucune priorité particulière à l'égard des autres navires ou embarcations se trouvant sur le plan d'eau.

Les bateaux doivent être équipés pour la navigation côtière suivant la réglementation, et doivent avoir notamment le matériel de sécurité obligatoire pour la navigation à moins de 6 milles d'un abri.

La VHF, Canal 72, sera utilisée pour les communications entre l'organisation, l'arbitre ou les observateurs et les concurrents, notamment pendant la procédure de départ, lors de modifications de parcours ou d'incidents. Mais il est rappelé que pendant la course chaque bateau doit maintenir une veille sur le canal 16.

Au cours du briefing un numéro de téléphone portable de sécurité sera de plus indiqué.

